

Règlement du vide grenier 2025!

Le vide grenier est ouvert aux particuliers et aux professionnels. Il se déroule au stade de foot de Paule , le dimanche 13 juillet de 9h à 18h.

Restauration et buvette sur place.

Accueil des exposants;

Les réservations faites en amont vous permettrons d'être accueillis de 7h30 à 9h maximum.

Si la réservation n'a pas été faite, vous serez accueillis à partir de 9h et dans la limite des places disponibles.

Les tables et chaises ne sont pas fournies par l'association, chacun doit se munir de son matériel.

Les emplacements seront attribués par l'association.

En cas de demande particulière, veuillez nous le faire savoir.

En cas d'annulation:

Si vous nous prévenez avant le 3 juillet 2025 dernier délai, nous vous rembourserons 50% du montant de votre inscription.

Si vous annulez après cette date, aucun remboursement ne sera effectué.

Les exposants sont responsables de leur stand :

L'organisation décline toutes responsabilités en cas de vol ou de casse sur le matériel ou véhicule. L'organisation se réserve le droit de refuser toute candidature pouvant nuire au bon déroulement de l'évènement.

En cas d'intempéries le jour j aucun remboursement ne sera effectué.

Pour l'inscription:

Pour chaque inscription, les personnes devront présenter une pièce d'identité en cours de validité (carte d'identité, permis de conduire, passeport,) ainsi que le formulaire d'inscription rempli et signé.

L'inscription au vide grenier entraine l'acceptation du règlement intérieur ci-dessus.

ATTESTATION - INSCRIPTION VIDE-GRENIER
Du 13 juillet 2025– Paule

Je soussigné(e),

Nom :

Prénom

Né(e) le

à Département : Ville :

Adresse :

.....

CP Ville

Tél. Email :

Titulaire de la pièce d'identité N°

.....

Délivrée le par

.....

Déclare sur l'honneur :

- de ne vendre que des objets personnels et usagés
- de non-participation à 2 autres manifestations de même nature au cours de l'année civile.

Fait à le

Signature

Ci-joint règlement de ____ €

soit 3€50 X mètres

Merci de joindre la photocopie de la pièce d'identité pour valider la réservation.

Cette attestation sera conservée par l'organisateur et remise à la préfecture.

La manifestation aura lieu au stade de foot de Paule (22).

